



ATTESTATION DE GARANTIE

de 30 ans

CORIMUR STOP H2S²

Nous attestons, par la présente, que le produit

CORIMUR STOP H2S²

bénéficie d'une garantie d'efficacité de traitement contre les
remontées d'humidité dans les murs **pendant 30 ans.**

La Société CORODIS s'engage à assurer le remplacement du produit utilisé en cas de reprise avérée de l'humidité après la réalisation d'une barrière d'étanchéité. Cette garantie est assurée lorsque CORIMUR STOP H2S² a été mis en œuvre par un professionnel qualifié ayant respecté le cahier des charges de CORODIS.

La Sté CORODIS est titulaire d'une assurance responsabilité civile auprès de la Cie AXA n° 10000336399087.

Pour valoir et servir ce que de droit,
Fait le 05/01/2015

CORODIS SARL

Z.I. La Plagne – B.P. 52

St Cyr De Favières

42125 LE COTEAU cedex

Tél. 04 77 62 04 17 – Fax 04 77 62 07 91

SIRET 413 278 565 00028 ~ APE 4675Z

Jean-Claude JOUAUX
Le Gérant

CORODIS SARL – Z.I. La Plagne 42123 ST CYR DE FAVIERES

Tél. 04 77 62 04 17 – Fax 04 77 62 07 91 – corodis@wanadoo.fr – www.corodis.com

Entreprise agréée par le ministère de l'agriculture pour la distribution des produits antiparasitaires AGREMENT N° RH01291
SARL AU CAPITAL DE 45 000€ - SIRET 413 278 565 00028 – NAF 4675Z – TVA : FR 40413278565